caf-fr

MODIFIER MA SITUATION SUR MON COMPTE

Vous pouvez déclarer en ligne tout changement de situation concernant :

- Votre situation familiale : mariage, pacs, concubinage, début de vie commune, divorce, séparation, décès du conjoint;
- Votre situation professionnelle ou bien celle de votre conjoint(e) ou concubin(e):
 début ou reprise d'activité, chômage, reprise d'études, réduction d'activité, retraite;
 Votre (vos) enfant(s) et autre(s) personne(s) à charge: naissance, adoption,
- départ ou retour d'un enfant, arrivée ou départ d'une personne dans votre foyer, scolarisation, apprentissage, reprise d'études, entrée dans la vie active, placement;
- Votre déclaration de grossesse ;
- Vos coordonnées : adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone, coordonnées bancaires.

Attention: N'oubliez pas de **signaler tout changement de situation**. Cela peut avoir un impact financier sur votre dossier et entraîner le remboursement de prestations perçues à tort.

Comment modifier ma situation?

Connectez-vous à l'application mobile Caf-Mon compte ou l'espace Mon Compte sur caf.fr.

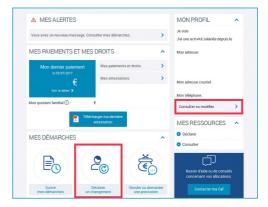
Sur l'application mobile

2 Sur la page d'accueil, tapez sur l'icône «Profil».



Sur caf.fr

2 Dans la rubrique **Mes démarches**, cliquez sur «Déclarer un changement» ou dans la rubrique **Mon profil**, cliquez sur «Consulter ou modifier».



Sur l'application mobile

Sélectionnez le crayon à droite du changement que vous souhaitez faire et laissez-vous guider. Les changements sont à réaliser les uns après les autres.



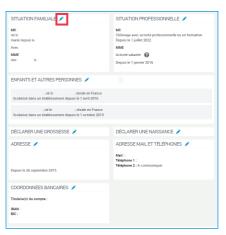
 Avant de valider, acceptez les conditions d'utilisation.

Pour transmettre une pièce justificative, vous pouvez la prendre en photo pour la joindre à la démarche.

Sur caf.fr

3 Cliquez sur l'icône crayon de la rubrique que vous souhaitez modifier.

Vous pouvez modifier une seule rubrique à la fois. Si vous devez déclarer plusieurs changements de situation, vous devez répètez cette étape plusieurs fois.



Une fenêtre s'ouvre pour vous donner des informations sur la démarche.



Cliquez sur « Commencer ».

À la fin de ma démarche, vous pouvez directement transmettre les documents ou justificatifs.

Vous pouvez retrouver vos démarches sur l'appli mobile dans la rubrique «Démarches» et sur caf.fr dans la rubrique «Suivre mes démarches».

